**Argenteuil 3**

**Bilan**

**Composition du canton**

Commune de Bezons et la partie de la commune d’Argenteuil non incluse dans les cantons d’Argenteuil 1 et d’Argenteuil 2.

**Intercommunalité**

EPT Boucle Nord de Seine – Métropole Grand Paris (Argenteuil)

CA Saint Germain Boucles de Seine (Bezons)

**Contexte politique**

|  |
| --- |
| **Conseillers départementaux élus en 2015** |
| **Période élective** | **Mandat** | **Identité** | **Nuance** | **Qualité** |
| 2015 | 2021 | 2015 | en cours | Nicolas Bougeard   |  | [PS](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_socialiste_%28France%29) | Professeur puis chef d'établissement scolaireConseiller municipal d'[Argenteuil](https://fr.wikipedia.org/wiki/Argenteuil_%28Val-d%27Oise%29) |
| 2015 | en cours | Nessrine Menhaouara   |  | [PS](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_socialiste_%28France%29) | Responsable de développement et d'Ingénierie Pédagogique Maire de [Bezons](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bezons) |

À l'issue du 1er tour des [élections départementales de 2015](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_fran%C3%A7aises_de_2015), deux binômes sont en ballotage : Nicolas Bougeard et Nessrine Menhaoura ([PS](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_socialiste_%28France%29), 27,81 %) et Michel Credeville et Caroline Thibaut ([FN](https://fr.wikipedia.org/wiki/Front_national_%28parti_fran%C3%A7ais%29), 24,08 %). Le taux de participation est de 35,57 % (10 468 votants sur 29 431 inscrits) contre 40,49 % au [niveau départemental](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_de_2015_en_Val-d%27Oise) et 50,17 % au niveau national. Au second tour, Nicolas Bougeard et Nessrine Menhaoura ([PS](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_socialiste_%28France%29)) sont élus avec 63,62 % des suffrages exprimés et un taux de participation de 38,44 % (6 571 voix pour 11 313 votants et 29 431 inscrits).

|  |
| --- |
| **Maires élus en 2020** |
| **Commune** | **Maire** | **Nuance** | **Score** | **Abstention** |
| ARGENTEUIL | Georges Mothron | UD | 45.36 % | 65.88% |
| BEZONS | Nessrine Menhaouara | DVG | 35.63 % | 65.47% |

**Eléments marquants**

**Social** : Ouverture en 2019 à ARGENTEUIL :

- d’une micro-crèche de 10 places “Bébé trésors” en gestion privé lucrative,

- d’une crèche de 50 places “Les coquelicots” en délégation de service public.

- Projet de reconstruction sur Argenteuil de l’EHPAD « Les Tilleuls », actuellement implanté à Eaubonne et géré par la Croix-Rouge Française : à ce jour projet en cours d’instruction par les services du Département et de l’Agence Régionale de Santé

**Santé :**

Un pôle des actions Hors les Murs (HLM) rattaché au service des Actions de Santé de la DESF a été créé en septembre 2020.

**Education** : Le programme EDUCATE France a été lancé à Bezons, au siège d’ATOS, au mois de novembre 2019 en présence de nombreux partenaires et notamment UCL (University College of London), première université mondiale dans le champ de l’éducation. Le programme EDUCATE France a été impulsé par le Conseil départemental et est porté par CY Université et l’ESSEC.

**Activité économique** : En 2019 Bezons a accueilli le siège social de Nielsen France sur près de

8.000 m² de surfaces dans l’immeuble SCENEO (transfert de Cergy notamment).

**Aménagement du territoire :**

Argenteuil **: *Porte Saint-Germain*** (quartier inclus dans le NPNRU) : Le projet prévoit la construction de 1 400 logements et permettra de résorber des friches industrielles et la disparition d’habitat indigne. Le contrat devrait être signé début 2020.

Le Département est concerné au titre de la voirie (notamment RD 311) et pour la réalisation éventuelle du nouveau collège d’Argenteuil sur ce secteur.

***Reconversion site SAGEM-SAFRAN*** : suite au départ de la société en 2016, le site est en cours de démolition et de dépollution pour accueillir en 2020, un nouveau groupe scolaire et des logements. Le permis de construire a été déposé. Le promoteur est un spécialiste de la reconversion de sites pollués.

Bezons **: *Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) cœur de ville*** : le projet est de renforcer la centralité de Bezons en construisant un nouvel hôtel de ville, des équipements publics, une rue commerçante et 700 logements. L’hôtel de ville et le groupe scolaire sont livrés, la création du cinéma a obtenu l’accord administratif en janvier 2018, le promoteur commercialise actuellement les logements. Le chantier est en cours et les premières livraisons devraient intervenir en 2020.

**Routes et mobilités**

Chaque année, il est proposé d'approuver un programme de travaux d'amélioration et de requalification de la voirie départementale ayant pour objet de prolonger l'effort entrepris par le passé pour moderniser le réseau départemental, pour améliorer l'état des chaussées par itinéraire, entretenir le patrimoine des ouvrages d’art, et traiter les points noirs générateurs d'accidents corporels ou de perturbations dans l'écoulement du trafic.

Ces choix stratégiques permettent de mieux mobiliser l’aide financière régionale pour accompagner l’action du Département.

Les opérations du type requalification des routes départementales en milieu urbain et extra-urbain sont privilégiées, notamment consécutivement au transfert des Routes Nationales d’Intérêt Local (RNIL) en 2006 et à la mise en œuvre du Réseau Routier d’Intérêt Régional (RRIR) en mai 2017.

Elles correspondent à une nécessaire modernisation des voiries départementales et sont obligatoirement réalisées par tranches successives compte tenu des coûts importants de ces travaux.

Les programmes annuels présentent un niveau d’investissement cohérent tout en maintenant l’effort sur l’entretien du patrimoine par la réfection de couches de roulement et la rénovation d’ouvrages d’art, mais aussi sur les opérations de sécurité routière et les pistes cyclables.

**2020 :** 41 210 500 € TTC

RD 909-1 – Argenteuil : réfection de l'ouvrage sur la Seine (Autorisation de programme complémentaire) Coût : 1,5 M€ TTC

**2019**: 25 455 500 € TTC

La RD 909-1 – Argenteuil : réfection de l'ouvrage sur la Seine pour un montant de 1 500 000 € TTC ;

Signature par la Présidente du Conseil départemental du Val d’Oise du projet de convention relative aux travaux d'aménagement du carrefour RD 41 / RD 311 / A15 à Argenteuil, estimés à 1,25 M € HT, dont 65 % à la charge du Département et 35 % à la charge de la commune d'Argenteuil.

**2018** : 21 474 000 € TTCla RD 311 – Argenteuil / Ouvrages n° D 311 – 2, rue d’Epinay : la réhabilitation de l’ouvrage d’art pour un montant de 130 000 € TTC

**2017** : 17 761 000 € TTC

**2015** : 13,8 M€ TTC

**Projet routier**

Avec 49.000 véhicules par jour, la RD 311 est l’un des principaux axes de desserte de la ville. La RD 48 traverse la commune en plein centre, avec près de 13.000 véhicules par jour. Le Département a décidé son prolongement jusqu’au croisement avec la RD311 et l’aménagement d’un carrefour à feux tricolores pour fluidifier le trafic. Ce projet consiste à requalifier le réseau routier en incluant les modes doux et les aménagements paysagers. Ces nouveaux aménagements visent à sécuriser l’itinéraire pour tous les usagers ; passer à 2x3 voies de circulation et ouvrir l’accès du boulevard Héloïse sur la RD 311 à l’angle de la rue Ary Scheffer. Les travaux débuteront au 2e trimestre 2021. Près de 3 millions d’euros sont investis par le Département.

Fin octobre 2019, les travaux lancés par le Département concernaient essentiellement la réalisation d’un carrefour giratoire et d’un carrefour à feux tricolores pour l’entrée d’Argenteuil, avec un point d’attention porté aux circulations douces. Mobilier, éclairage et végétaux contribueront également à qualifier l’entrée de ville : 1,5 millions d’euros sont investis pour ce faire par le Département.

**T11 EXPRESS**

Reliant Epinay-sur-Seine au Bourget RER, le tram train dessert les villes de Deuil et Montmagny (gare d’Epinay-Villetaneuse) et est utile aux valdoisiens, en correspondance avec la ligne H.

La première phase est mise en service depuis juillet 2017.

En moins d’un an, la ligne affiche déjà **45 000 voyageurs par jour** sur un objectif de 60.000 pour cette première phase. Le Département a financé ce projet à hauteur de **5 M€** sur un coût de plus de 603 M€.

L’objectif poursuivi par le Département est la réalisation de la phase 2 pour prolonger le tram train jusqu’à Sartrouville. La phase 2 est estimée à 900 millions d’euros.

**Aux 31 août 2020, la phase 2 du tram express T11, train est-ouest devant relier Argenteuil à Sartrouville** et le Bourget va faire l’objet d’un financement de l’Etat et de la Région dans le prochain Contrat de Plan Etat Région grâce à la mobilisation du CDVO.

**Plan vélo du Val d’Oise**

Début 2020 le Conseil départemental du Val d’Oise a voté un plan vélo de 5 millions d’euros.

Parce qu’il permet de répondre de manière efficace, écologique et économique aux besoins de mobilités de proximité, quel qu’en soit le motif (aller travailler, aller à une gare, faire des achats, rendre visite à des amis ou à de la famille), le vélo est un mode de transport qui a toute sa place dans le Val-d’Oise, aussi bien en ville qu’à la campagne.

Dans ce contexte, le recensement des besoins a été réalisé auprès des collectivités et associations d’usagers. Il a permis d’identifier des axes à développer pour permettre le rabattement vers des équipements de transports.

Les pôles-gares d’Ermont-Eaubonne, Cergy-Préfecture, **Argenteuil** ou encore Garges-Sarcelles sont les principaux axes identifiés sur le territoire du Val-d’Oise dans la mesure où ce sont des nœuds ferroviaires.

**LA LIGNE J NORD (OU J6) PARIS SAINT-LAZARE – PONTOISE – CHARS - GISORS**

La ligne J6 comporte un tronc commun entre Argenteuil (direct depuis Paris Saint-Lazare) et Conflans-Sainte-Honorine puis se divise en deux branches, Mantes et Gisors. La branche Gisors dessert Pontoise jusqu'à Chars, dernière gare dans le Val d'Oise.

L'exploitation de cette ligne est encore mixte, entre rames anciennes et difficiles à maintenir, et rames neuves. Le passage à 100 % rames neuves est prévu d'ici fin 2021, selon un calendrier indicatif non encore stabilisé.

Cette ligne profite à environ 120 000 voyageurs par jour, dont 70 % dans le tronc commun, 10 % dans l'agglomération de Cergy-Pontoise et 3 % après vers Gisors.

Une nouvelle offre existe depuis décembre 2017, elle avait deux objectifs principaux :

- densifier l'offre dans le tronc commun pour répondre à la demande en rendant omnibus tous les trains,

- améliorer la ponctualité des voyageurs à iso-infrastructures et iso-trains.

**TETE DE PONT DE BEZONS**

Inaugurée en juin 2016 après 22 mois de travaux, cette réalisation permet de fluidifier la circulation au niveau de la RD 392 au niveau de la « tête de pont de Bezons » (entrée de ville / Pont de Bezons).

Le projet consiste à la création d’un carrefour sécurisé au niveau de la RD 392 et la rue jean Carasso et a l’aménagement d’un « tunnel » permettant aux automobilistes de passer sous la RD 392 pour relier directement la RD 311 (dans le sens Bezons/Argenteuil et Argenteuil/Bezons).

Coût du projet 10 millions d’euros repartis à part égales entre le Département et la Région dans le cadre de son plan anti-bouchon.

<https://www.youtube.com/watch?v=uWqW6bKBsTc> (pour info)

**ARGENTEUIL**

**Réfection du pont de la RD 909 franchissant la Seine sur la commune d'Argenteuil**

L’ouvrage d'art qui permet à la RD 909 de franchir la Seine depuis Gennevilliers pour rejoindre Argenteuil, a été construit en 1946 / 1947, et il est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental.

Le pont d’Argenteuil a d’abord été construit en 1822, mais il fut détruit lors de la guerre de 1870. Une passerelle en bois l’a remplacé provisoirement, puis il fut reconstruit par un pont à sept arches, lui-même remplacé par le pont actuel.

Le projet de réfection de ce pont fait suite aux inspections détaillées de l’ouvrage. En effet, la surveillance régulière de cet ouvrage a relevé plusieurs désordres. Le Conseil départemental du Val d’Oise a donc décidé d’entreprendre des travaux de réparation et de mise en peinture importantes.

Ces travaux permettront également de prendre en considération des nouveaux modes de déplacement et d’adapter les voies de circulation en fonction du trafic routier, notamment par la mise en œuvre de pistes cyclables entraînant la modification des voies routières sur l’ouvrage.

Le montant global de l'opération est estimé à 4,5 M€ TTC.

**Social**

**Signature du Pacte Territorial pour l’Insertion et l’Emploi avec la ville d’Argenteuil**

**Le Pacte Territorial Pour l'Insertion et l’Emploi (P.T.I.E), signé avec la ville d’Argenteuil le 22 mai 2019, est pour le Conseil départemental un document stratégique.** Il a vocation à coordonner l’ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent au quotidien pour l'insertion sociale et l'accès à l'emploi des publics en difficulté, et plus spécifiquement des bénéficiaires du RSA.

Notre Département est confronté, comme l’ensemble des départements Franciliens, à une urgence sociale sans précédent. **En décembre 2018, l’on comptait précisément 33.554 bénéficiaires du RSA (dont 4.972 résident ou sont domiciliés à Argenteuil).** Il existe de multiples facteurs qui viennent freiner l’insertion socio-professionnelle : le manque de qualification, la santé, l’isolement, ou encore l’absence de mobilité et d’autonomie sont les plus connus.

Pour lever ces freins, le Département a engagé, avec ses services sociaux, ainsi que des associations ou organismes spécialisés dans l’insertion et le retour à l’emploi, un accompagnement sur mesure : 65 organismes ont ainsi été financés en 2018 pour accompagner les bénéficiaires du RSA.

La moitié des bénéficiaires du RSA possède un trop faible niveau de qualification : l’accès à la formation est donc un enjeu primordial pour favoriser l’insertion professionnelle. Le Département finance des formations dans les métiers dits « en tension » : services à la personne, commerce, logistique, restauration.

Nous menons par ailleurs un programme spécifique avec le MEVO, le Mouvement des entreprises du Val d’Oise, dans le cadre d’une action « Avenir Etre en Entreprise » qui a concerné 196 bénéficiaires du RSA en 2018.

Concernant en particulier les jeunes, qui rencontrent de nombreuses difficultés dans l’accès à l’emploi, le Département a créé en juillet 2011, le dispositif EVA, Entrée dans le Vie Active.

Ce dispositif unique en France s'adresse aux jeunes domiciliés dans le Val d’Oise et ayant moins de 26 ans. EVA est une aide individuelle permettant de financer un projet lié à la formation, la mobilité, le logement et qui encourage l’initiative.

Au 1er avril 2019, ce sont ainsi plus de 3.578 jeunes (dont 323 en 2018) qui ont pu bénéficier de cette aide.

Depuis un an, 18 partenaires institutionnels ou collectivités ont déjà signé le PTIE et se sont engagés à mener une action ambitieuse en faveur des publics en insertion.

**Accord d’une subvention à l’association « La Fraternité Saint-Jean » en 2020 :**

A l'association la Fraternité Saint-Jean, une participation départementale d'un montant de 71 250 € a été accordée au titre de l'année 2020, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions d'insertion à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

La Fraternité Saint-Jean propose, depuis 1984, des actions de loisirs et d'animations en faveur d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes résidant sur la Vallée de Montmorency, les Rives de Seine et, depuis 2018, sur le territoire du Sausseron.

Des actions spécifiques d’accompagnement social et professionnel en direction des adolescents et des jeunes adultes ont par ailleurs été développées par cette structure au fil des années.

Le Conseil départemental finance la Fraternité Saint-Jean à ce titre depuis 1991.

En effet, compte-tenu de la volonté du Département de soutenir des actions visant à prévenir la marginalisation des jeunes en difficulté et à faciliter leur insertion sociale et professionnelle, le Conseil départemental et la Fraternité Saint-Jean ont formalisé leur partenariat dans une convention de mise en œuvre d'actions de prévention-insertion en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Les actions d’accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans s’effectuent autour de trois lieux principaux :

- un pôle "relais entreprise" situé principalement à **Saint-Gratien** (avec une possibilité d’accueil sur Argenteuil et Saint-Prix), pour les jeunes volontaires cherchant à se constituer un réseau et à s’insérer professionnellement ;

- deux pôles d’accueil et d’accompagnement des jeunes, chacun placé au sein des centres sociaux de **Saint-Prix et d’Argenteuil**.

**Education/Insertion**

**ARGENTEUIL**

**Création d’un campus des métiers de la sécurité**

Dans le cadre du Plan d’urgence régional pour le Val d’Oise initié à l’abandon du projet Europacity *(confer Dossiers d’actualités)*, un Campus des métiers de la sécurité sera créé à Argenteuil sur l’ancien site de l’IUT pour des formations du CAP à BAC +5.

Le label campus des métiers et des qualifications permet d’identifier sur un territoire donné, un réseau d’acteurs intervenant en partenariat pour développer une large gamme de formations (professionnelles, initiales et continues), centrées sur une filière économique en tension (ou dont il est prévue qu’elle monte en tension). L’offre de formation à vocation à aller du niveau bac au doctorat, qu’il s’agisse de formation initiale ou continue.

Il s’agit de développer une offre de formation co-construite entre le monde académique et les acteurs économiques. Ces campus sont portés sur les territoires par les Régions et l’Education Nationale (Rectorat de Versailles) et s’appuient sur un établissement porteur, CY Université en l’occurrence.

Dans le Val d’Oise c’est le champ de la sécurité qui a été identifié s’appuyant notamment sur l’Université dans la mesure où la sécurité constitue l’un des axes du projet d’Initiative d’Excellence (I-Site) sous le prisme « Risque, Sécurité, Sureté ».

CY Université travaille déjà dans ce cadre avec de nombreux acteurs du secteur : Pôle Judicaire de la Gendarmerie Nationale, Thalès, Atos, Safran, Veolia De plus, une étude des besoins en formation des entreprises du secteur sur le territoire a été réalisée par la DIRECCTE en 2018, avec le soutien de la Région et du Département, et fait apparaître des besoins importants de formation pour les 10 prochaines années aux échelles régionale et nationale.

Ainsi, avec l’impulsion de la Présidente de la Région et un lobby important des élus départementaux, le projet de CMQ Sécurité est en cours de concrétisation à Argenteuil.

Prochaines étapes du projet :

* Un dossier de candidature pour obtenir un financement du Programme des Investissements d’Avenir doit être déposé d’ici le 22 septembre avec le concours d’un cabinet recruté par la Région.
* L’identification définitive du ou des sites d’implantation du Campus indispensable pour proposer la candidature d'Argenteuil.

**Attendu :**

* A la suite d’une estimation économique dépendante des sites d’implantations retenus, le bouclage d’un tour de table financier en investissement auquel pourra participer le Département mais qui nécessitera également un effort de la Région.

**Insertion professionnelle**

Dans le cadre du Plan de relance en faveur des jeunes valdoisiens voté en septembre 2020, le Département a inauguré un dispositif inédit avec la Bourse à impact social et environnemental. L’objectif est de soutenir des projets de créations d’entreprise portés par des jeunes Valdoisiens ayant un impact positif sur le territoire. Lors de la première édition, 10 projets ont été récompensés et ont reçu un soutien global de 60 000 € et ont pu bénéficier d’un accompagnement à la création d’entreprise par les experts d’Initiactive 95. Ces jeunes Valdoisiens ambitionnent de lancer leur entreprise dans des secteurs divers : écologie, cosmétique, aide à la personne, épicerie sociale, santé et sport.

→ Un projets récompensés est situés sur Argenteuil :

* **Epicerie Solidaire à Argenteuil**

Son projet consiste à créer une épicerie solidaire à destination des plus démunis. L’épicerie proposera des denrées alimentaires tout au long de l’année ainsi que des jouets pour les enfants. Il s’agit de créer un lieu d’accompagnement à l’insertion pour des jeunes de 18 à 30 ans. Le Département attribue une bourse de 6 000 euros à Salomé Luntadila, porteuse de ce projet d’épicerie solidaire.

**Culture**

**BEZONS**

**Le Théâtre Paul Eluard (TPE), scène conventionnée d'intérêt national, art et création pour la danse**

*Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département apporte son soutien à la création et à la diffusion artistiques, ainsi qu'à la sensibilisation des publics à la culture. Quatre lieux majeurs tiennent un rôle structurant sur le territoire dont le théâtre Paul Eluard de Bezons, l'Espace Michel Berger de Sannois, et le Centre des Arts d'Enghien-les-Bains.*

**Subvention CDVO 2020 : 101 080 €**

Le TPE mène un travail d’excellence dans le domaine du spectacle vivant, et en particulier dans l'art chorégraphique. A ce titre, il est labellisé par l’Etat depuis 1999. Le théâtre est composé d'une salle de spectacles équipée de 499 places, d'une salle de cinéma, d’un studio de création mis à la disposition des artistes, et d’une cafétéria qui remplit également la fonction de lieu d’exposition.

Malgré la crise sanitaire, le nombre de spectateurs (plus de 15 000) sur la saison 2019-2020 est en hausse, confirmant la hausse déjà amorcée en 2018 après l'arrivée du nouveau directeur, Sébastien Lab.

Le TPE est très actif dans le réseau départemental Escales Danse, et développe de nombreux partenariats, notamment avec le festival Jazz au fil de l’Oise, le Festival d'Automne à Paris ou encore le Centre Dramatique National de Sartrouville sur l'enjeu de la circulation des publics.

Le TPE donne une place majeure à l’éducation artistique et culturelle. Six projets d'actions artistiques en territoire éducatif ont été accompagnés cette année auprès de trois collèges, d'un lycée, et de deux écoles maternelles de la ville. Des actions sont menées avec les partenaires locaux, tels que le Conservatoire à rayonnement départemental d'Argenteuil, les médiathèques, les intervenants de l'éducation et du champ médico-social.

Le soutien à deux compagnies en résidence à Bezons :

L'accueil de chorégraphes en résidence fait partie du projet artistique validé dans les conventions d’objectifs successivement conclues par le Département et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France. La présence d’une équipe artistique en résidence longue permet de créer des conditions de rencontres privilégiées et de mener des actions sur la durée avec le public. A ce titre, le Département contribue aux activités sur le territoire des différentes équipes concernées en leur versant une subvention spécifique.

**ARGENTEUIL**

**2020 : 75.000€ de subvention au conservatoire d’Argenteuil**

Conformément aux dispositions des lois du 13 août 2004 et du 7 juillet 2016, le Département mène depuis plusieurs années une politique de soutien aux établissements d'enseignement artistique spécialisé (musique, théâtre, danse). Dans ce cadre, une subvention de 75 000€ a été attribuée en 2020 au conservatoire à rayonnement départemental d'Argenteuil.

Son bilan est positif en matière de cohérence territoriale : participation aux projets départementaux, collaborations avec d'autres conservatoires dans une logique de réseau. L'offre pédagogique tend à se renforcer dans certaines disciplines sous-représentées telles que les musiques actuelles et la danse. Des projets sont également en cours de développement pour l'accueil et l'inclusion des personnes handicapées, conformément à l'objectif souhaité par le Département.

**Aide aux associations**

Subventions accordées entre avril 2015 et mars 2021 pour les associations du canton : **85 197 €.**

**3 281 278,64 € pour Argenteuil (tous cantons confondus)**

**10 235,00 € en 2015**

**10 799,00 € en 2016**

**10 510,00 € en 2017**

**19 294,00 € en 2018**

**13 112,00 € en 2019**

**21 247,00 € en 2020**

cf. *Total des subventions versées aux associations* (« Le Département en action ») pour le détail

**Aide aux communes**

Aides aux communes depuis 2015 :

**Argenteuil : 2 016 598,9€**

**Bezons : 589 206€**

**ARGENTEUIL**

**2020 Réhabilitation du centre médico-social Fernand Goulène**

Avec plus de 80 000 consultations par an, le centre municipal de santé Fernand Goulène propose une offre de soins en médecine générale et spécialisée, radiologie, soins dentaires et soins infirmiers.

La patientèle de référence "médecin" s'élève à 8 805, celle de "médecin traitant" à 6 961 contre 4 856 pour les chirurgiens-dentistes. Le nombre de patients sur une année s'élève à 20 622 dont 3 144 bénéficient de la CMU/AME. Le centre dispose d'un laboratoire de prothèses dentaires permettant d'accroître la qualité des soins.

Le projet de réhabilitation a pour but de restructurer les espaces pour améliorer les conditions d'accueil des patients, la confidentialité des lieux et les conditions d'exercice des professionnels.

Le bâtiment dont la construction date de 1961 est vieillissant. Il est devenu nécessaire de réorganiser l'accueil, la salle d'attente, l'infirmerie, les cabinets médicaux et les axes de circulation, d'améliorer l'acoustique, de changer les sols, et de procéder à la réfection des plafonds et des peintures intérieures.

Les matériaux d'origine génèrent des frais énergétiques beaucoup plus élevés que la moyenne des bâtiments avec ce type d'activité. Le projet de réaménagement intègre des travaux de rénovation énergétique et thermique grâce à de nouveaux matériaux qui s'inscrivent dans un objectif de développement durable, avec notamment une perspective de baisse de la consommation de chauffage et d'électricité qui devrait être divisée par deux.

Pour ce projet de réhabilitation, le montant des travaux a été chiffré à 572 918 € HT.

La commune d'Argenteuil, propriétaire des locaux situés 21 rue Dufresne, a sollicité l'aide financière de l'ARS, du Conseil régional d'Ile-de-France et du Département qui a versé une subvention de **125.000,60 €.**

**ARGENTEUIL**

**2020 Travaux de rénovation et restructuration dans les groupes scolaires**

>> Acquisition de bâtiments modulaires en vue de l'ouverture de deux classes dans l'école élémentaire de la Croix Duny, pour faire face à l’augmentation des effectifs accueillis.

Le coût total de l'opération est de 175 204 € HT.

Le Département a voté une subvention à hauteur de **17 520 €.**

>> La commune d'Argenteuil a entrepris des travaux de rénovation, réfection, mises aux normes et mise en place de vidéophones, dans les écoles Ambroise Thomas, Joliot-Curie et Jules Guesde 2. Depuis plusieurs années, ces écoles ont bénéficié de travaux de rénovation qui doivent se poursuivre du fait de la vétusté des locaux, ce qui permet, en outre, de créer de nouveaux espaces, comme la salle de motricité.

Le coût total de l'opération est de 903.861 € HT, que le Département subventionne à hauteur de **90.386,70 €**.

>> Travaux de **construction d’un nouveau groupe scolaire "Centre-Ville",** ainsi que des travaux d'extension de quatre salles de classes au sein du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier, afin de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires.

Subvention à la commune d'Argenteuil - Groupe scolaire "Centre-ville" (comprenant 14 classes, 4 classes de motricité, 1 dortoir et 1 demi-pension): **1 684 800 €**

Subvention à la commune d'Argenteuil - Groupe scolaire "Paul Vaillant-Couturier" : **98 892,30 €**

**ARGENTEUIL**

**2019 : inauguration du groupe scolaire Simone Veil**

Le 21 septembre 2019, la Présidente du Département a inauguré le nouveau groupe scolaire Simone Veil. Construit sur 3 niveaux, le groupe scolaire de 5800 m2 dispose de deux accueils de loisirs intégrés, de salles d'activités, d'une restauration commune à l'ensemble du groupe scolaire, trois cours de récréation et d'une salle polyvalente mise à disposition des habitants du quartier.

À terme 8 classes de maternelles et 12 classes élémentaires sont installées, ouvrant progressivement sur plusieurs rentrées.

Le groupe scolaire permet de désengorger les écoles avoisinantes – Ambroise-Thomas, Jean-Jacques-Rousseau et Anne-Frank. Puis il répond aux besoins d’accueil du quartier, dont la population à scolariser va sérieusement augmenter dans les dix prochaines années.

**Cette opération a bénéficié d’un financement départemental de 1,47 million d’euros**.

Elle s’inscrit dans le cadre d’un contrat départemental dont les réalisations se sont succédé au fil des ans, dont les travaux au centre de loisirs "Jean Jacques Rousseau", les groupes scolaires "Marcel Cachin", "Paul Eluard" et "Carnot" ; la création du centre de loisirs maternel de l’école maternelle Georges Lapierre ; la création d’une ludothèque multimédia au Centre-ville ; des travaux au gymnase ; la réhabilitation du groupe scolaire Joliot-Curie. **Au total le Département a apporté pour ces réalisations : 13,3 millions d’euros.**

**ARGENTEUIL**

**2017 : Inauguration de la halle des sports Roger Ouvrard**

Le Département a contribué à hauteur **d’environ 1,2 millions d’euros** à la construction de cette structure, et ce dans le cadre de son Guide des Aides aux Communes. Concrètement ici, chaque habitant du quartier, et plus particulièrement les jeunes, pourront profiter d’une halle des sports conforme aux normes de sécurité et de confort nécessaires à la pratique sereine d’une activité sportive.

**ARGENTEUIL**

**2017 : aménagements routiers**

En 2017, 50 000 euros ont été alloués à la réalisation d’un plateau surélevé sur le boulevard du Général Leclerc et 100 000 euros pour l’aménagement de plateaux traversants aux croisements de la D41 avec la rue du Clos des Moines et la rue Noblet.

**ARGENTEUIL**

**2016 : réhabilitation du gymnase Guimier**

Subvention du Département : 446 906 euros.

**ARGENTEUIL**

**2016 : Maison de quartier des Côteaux**

Subvention du Département : 247 883 euros

**ARGENTEUIL**

**2016 : Rénovation et extension de l’école maternelle Georges Lapierre**

Subvention du Département : 1 200 255 euros

**ARGENTEUIL**

**2015 : Début des travaux de rénovation urbaine du quartier Val d’Argent**

Le Département, à travers son dispositif OPAH volet CD (Opération Programmée pour l’Amélioration de l’Habitat – Copropriétés Dégradées), encourage et accompagne les communes en contractualisant avec elles au travers de l’ANRU sur des travaux de réhabilitations et ainsi contribuent à embellir le cadre de vie des habitants. Une démarche qui privilégie la valorisation du patrimoine et la remise en état des logements dégradés, plutôt que les laisser à l’abandon.

La commune d’Argenteuil a bénéficié dans ce cadre de subventions départementales à hauteur de **3 millions d’euros**. La pertinence de ce chantier du quartier Val d’Argent réside dans la labellisation BBC rénovation qui conduit à une baisse significative des charges de chauffage des résidents tout en s’inscrivant dans une démarche de développement durable.

A ce titre, le montant global des subventions du Département s’élève à près de 60 000 € comprenant les 5 % d’investissements éligibles au coût des travaux, mais aussi la participation au fonctionnement pour le « suivi-animation » de l’opérateur.

Le logement est une question primordiale qui conditionne l’ensemble des domaines de la vie quotidienne de nos concitoyens : l'emploi, l'école, les transports, l’environnement....notamment en zone urbaine et plus particulièrement à la périphérie parisienne.

**BEZONS**

**2019 : Pose de la première pierre de l'Espace du Val (espace sportif et associatif de quartier)**

Cette réalisation s’inscrit dans le cadre de la modernisation des espaces sportifs de la commune.

Le Département aide les communes qui souhaitent investir pour leur développement, leur attractivité ou leur cadre de vie; et c’est en ce sens que le Val d’Oise a investi **225.000 euros** dans cet Espace du Val.

**BEZONS**

**2017 : Aménagement de la place des Droits de l’Homme**

Aménagement et sécurisation de la place des Droits de l'Homme aux abords des groupes scolaires : réaménagement de la traversée piétonne au niveau de la place et diminution des voies au niveau du carrefour. Subvention du Département : **21 603,68€**

**BEZONS**

**2016 Vidéoprotection**

Par délibération du Conseil municipal du 6 avril 2016, la commune de Bezons a sollicité l’aide financière du Département pour l’installation de son système de vidéo-protection passif par l’installation de 32 caméras.

La rénovation du quartier des Bords de Seine, conjuguée aux nouveaux réseaux de transport en commun (tramway et bus), ont amené une forte fréquentation de l’entrée de ville qui impacte fortement la sécurité de la commune.

A ce titre la commune de Bezons sollicite l’aide du Département afin d’améliorer la sécurité des biens et des citoyens.

L’ensemble de ces travaux s’élèvent à 367 348,44 € HT pour l’installation des 32 caméras.

La subvention départementale s’élève à **48 000 €.**

**Environnement**

**ENS**

Le Conseil départemental a développé, depuis 2001, sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), conformément au Code de l'urbanisme, en s'appuyant sur les deux outils législatifs mis à disposition : le droit de préemption (outil foncier) et la Taxe Départementale des ENS (TDENS), outil fiscal, transformée en Taxe d'Aménagement (TA) depuis mars 2012.

Les principaux objectifs de cette politique sont la préservation de la qualité de la biodiversité, des paysages et des milieux naturels, et la création d'espaces de découverte pédagogique pour le grand public.

Cette politique est mise en œuvre en concertation avec les acteurs concernés (communes, gestionnaires, usagers, associations) et s'appuie sur un comité technique départemental examinant la pertinence des projets.

Le Conseil départemental du Val d'Oise, la Région d'Ile-de-France et les communes se partagent la capacité d'intervention en fonction des enjeux de conservation et du degré de menace sur les espaces naturels.

De ce fait, l'action du Département s'est orientée vers une politique en faveur des ENS à trois niveaux, en fonction de la taille du site et des enjeux en présence (écologique, paysager et/ou social) :

**- ENS d'intérêt local :** site de faible étendue, abandonné ou menacé par la pression urbaine présentant un intérêt écologique paysager ou social certain, au moins pour la population locale et pouvant être ouvert, à terme, au public. Son pilotage est communal avec l'assistance technique, juridique et financière du Conseil départemental (Guide des aides aux communes) ;

**- ENS départemental :** site assez étendu dont l'intérêt est essentiellement écologique, géologique et/ou paysager, dont le pilotage est départemental (acquisition, aménagement et gestion) ;

**- Espace régional** : site de grande taille, présentant des enjeux majeurs pour la Région, notamment au niveau de la ceinture verte. Le pilotage est confié à l'Agence des Espaces Verts (AEV), avec un financement partiel de la gestion par le Conseil départemental.

Le Département et l’AEV ont formalisé leurs engagements, les modalités de partenariat et la participation du Département à la gestion de cinq sites classés ENS régionaux, à travers la signature d’une convention pour la période 2018-2020, validée lors de l’Assemblée départementale du 23 février 2018. Parmi eux figure « les Buttes du Parisis », située sur Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Sannois, Montigny-les-Cormeilles pour un total de 493 ha.

La participation du Département aux frais d’entretien des espaces régionaux est plafonnée à hauteur d’une somme forfaitaire annuelle d’un montant de 205 000 €.

La répartition du forfait est déclinée comme suit pour les cinq sites :

- les Buttes du Parisis : 95 000 € ;

- la Butte Pinson : 65 001 € ;

- les Bois de Boissy et des Aulnays : 34 999 € ;

- les boisements de la Plaine de Pierrelaye : 3 000 € ;

- le Plateau d'Andilly : 7 000 €.

**Collèges**

**ARGENTEUIL**

**Extension et restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau :**

Vote de l’Assemblée départementale le 17 juillet 2020 Pour un coût d'opération estimé à 5 M€ TTC, dont un coût de travaux de 4 M€ TTC (valeur mars 2020, hors fondations spéciales éventuelles et éventuel désamiantage des logements de fonction à démolir).

**ARGENTEUIL**

**Extension du collège Albert Camus le 31 mai 2016 :**

Pour ce collège c’est un agrandissement de 468 m2 qui comprend : l’augmentation du parking des professeurs, la création de 3 salles d’enseignement général, une salle de sciences, et notamment une salle informatique (de 30 places). Ce sont plus d’1.5 million d’euros pour cette extension qui ont été engagés.

Historiquement, le collège fut construit en 1924 avec une capacité initiale de 250 élèves. Il subira ensuite une extension importante, dans les années 2000, qui lui permettra de passer à 450 élèves. Aujourd’hui, la nouvelle extension augmente sa capacité d’accueil de 100 places.

C’est donc 550 élèves qui ont fait leur rentrée scolaire en 2020, soit plus du double de la rentrée scolaire à l’ouverture du bâtiment, en 1924. Cette croissance n’est pas due au hasard, on la doit au dynamisme démographique de la population d’Argenteuil, ville la plus importante de notre département en nombre d’habitants.

**ARGENTEUIL**

**2020 : une dotation d’équipement pour le collège Claude Monet**

Le Département a accordé au collège Claude-Monet à Argenteuil une dotation d’équipement de 5 508€ pour le remplacement de son ancien lave-linge et l’achat d’un deuxième lave-linge.

**ARGENTEUIL**

**Construction d’un nouveau collège pour  la rentrée 2024 :**

Depuis 2013, les effectifs des collèges d’Argenteuil sont en croissance continue, avec plus de 540 élèves supplémentaires en 6 ans. Le taux de remplissage est en moyenne de 95 % dans les neuf collèges de la ville. Il monte à 100 % pour d’autres. Ce sont les collèges du sud d’Argenteuil qui affichent notamment les taux d’occupation les plus importants. C’est pour cette raison que la ville va mettre à disposition du conseil départemental un terrain, dans le secteur de la Porte-Saint-Germain.
Le Département consacrera 15,6 millions d’euros à la construction de ce collège qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2024.

**Aménagement du territoire**

La commune de **Bezons** souhaite depuis plusieurs années renforcer son centre-ville dont les fonctions sont aujourd’hui trop dispersées. Une réflexion sur l’ensemble du territoire bezonnais est menée afin d’élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec la population, un projet de ville cohérent et ainsi impulser une véritable dynamique sur le territoire.

L’EcoQuartier Cœur de Ville est un projet de renouvellement urbain. Il prend place au cœur du centre urbain de Bezons sur un site existant mixte de plus de 14 ha. Ce site est composé de PME et quelques pavillons, un stade et des équipements sportifs, ainsi que le parc public boisé Albert Bettencourt.

L'opération vise notamment à :

* Regrouper les services municipaux dispersés dans la ville dans un Hôtel de Ville
* Répondre aux besoins de stationnement en centre-ville par la réalisation d'un parking souterrain d'environ 1000 places
* Répondre à la pénurie de logements par la réalisation d’environ 1 000 logements dont 40% de locatifs sociaux
* Elargir l'offre commerciale et de loisirs par la réalisation d’environ 19 000 m² de commerces, de loisirs, et d’activités
* Répondre à l'augmentation du public d’âge scolaire par la réalisation d'un groupe scolaire
* Assurer la reconstruction des équipements sportifs (stade et Maison des sports)
* Assurer la reconstruction d'une salle polyvalente et d’une salle de danse.